

Expositions internationales, Convention de Paris de 1928: adhésion des États membres à la convention

2010/0015(NLE) - 01/06/2010

En adoptant le rapport de George CUTA (S&D, RO), la commission du commerce international recommande que le Parlement européen donne son approbation au projet de décision du Conseil autorisant les États membres à adhérer à la convention concernant les expositions internationales signée à Paris le 22 novembre 1928, modifiée et complétée par les protocoles des 10 mai 1948, 16 novembre 1966 et 30 novembre 1972, ainsi que par l'amendement du 24 juin 1982 et par l'amendement du 31 mai 1988.